

Arrêté 2026_031DEC

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1
PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE – BUDGET COMMUNAL (15000)

Le Maire de la Commune de Chavagnes-en-Pailers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-28 ;

VU la délibération n° 2022_080 du 14 novembre 2022 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

VU la délibération n° 2026_074 du 7 septembre 2026 validant le Règlement Budgétaire et Financier ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin de permettre l'acquisition de matériels pour les services techniques ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Il est procédé aux virements de crédits suivants :

Virement interne n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2188-88-510 : Services Techniques	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-100-515 : Espace Saint Joseph - Bibliothèque	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

ARTICLE 2 :

Le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à la Préfecture de VENDÉE, et dont ampliation sera transmise à M. le Receveur Municipal.

Fait à Chavagnes-en-Pailers

Le Maire,

Franck GRAVELEAU



Franck GRAVELEAU
Maire de Chavagnes en Pailers
28 sept. 2026